



Démarche pour une commande de carte d'identité pour un enfant mineur

Situation familiale	Présence requise avec l'enfant	Documents à présenter
Parents mariés	Les deux parents ou l'un des deux parents.	<ul style="list-style-type: none">○ Certificat de famille○ Document d'identité de l'un des deux parents ou du parent présent
Parents séparés	Les deux parents ou l'un des deux parents avec une procuration et une copie du document d'identité du parent absent.	<ul style="list-style-type: none">○ Certificat de famille○ Document d'identité du parent présent○ Copie du document d'identité du parent absent (ou document de séparation avalisé avec mention de l'autorité parentale)
Parents divorcés	<p>Si l'autorité parentale est attribuée à un seul des parents, le parent concerné doit être présent.</p> <p>Si l'autorité parentale est conjointe, présence des deux parents ou l'un des deux muni d'une procuration et d'une copie du document d'identité du parent absent.</p>	<ul style="list-style-type: none">○ Jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale
Parents en partenariat enregistré	Les deux parents ou l'un des deux parents avec une procuration et une copie du document d'identité du parent absent.	<ul style="list-style-type: none">○ Certificat de famille
Parents en concubinage	La mère de l'enfant ou le père de l'enfant avec une procuration du parent absent et une copie de son document d'identité.	<ul style="list-style-type: none">○ Certificat de famille
Parents mineurs	La mère de l'enfant et le représentant légal de la mère.	<ul style="list-style-type: none">○ Certificat de famille○ Document d'identité de la mère et du représentant légal de la mère